



Les dimensions locale et régionale de la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Plan d'action stratégique pour le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Cadre de la contribution du Congrès à la campagne UN sur CINQ

Bien que la plupart des procédures pénales et civiles relèvent habituellement de la responsabilité de l'Etat, certains aspects essentiels de la protection des enfants peuvent relever de celle des collectivités locales et régionales, notamment la réglementation et l'organisation des services d'aide sociale et de santé, ainsi que l'adoption de normes de qualité spécifiques pour les services de garde d'enfants. Par conséquent, et du fait de leur proximité des victimes, les villes et les régions sont en première ligne dans la lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants, et doivent concevoir et mettre en œuvre des plans d'action et des stratégies pour la stopper.

En 2009, le Congrès a adopté des textes sur la prévention de la violence à l'égard des enfants, pertinents pour la contribution du Congrès à la campagne UN sur CINQ, concernant :

- la création de mécanismes et de plans d'action, en coopération avec les organismes d'Etat et autres ;
- l'établissement de systèmes de gestion de la qualité pour les services de protection de l'enfance et de repères pour les organismes ;
- le développement de lignes directrices régionales pour la détection, l'évaluation, la protection et les réponses ;
- l'évaluation et le contrôle de plans et de politiques.

Le défi pour les collectivités locales et régionales, dans les affaires de violences sexuelles à l'égard des enfants, consiste à concevoir et mettre en œuvre des plans d'action et des stratégies de proximité et à investir dans de meilleurs services respectueux des droits de l'enfant, afin de répondre localement aux besoins des enfants et des familles, de lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et de traduire les auteurs de tels actes devant la justice. La sensibilisation et la volonté politique sont extrêmement importantes à ces niveaux de gouvernance.

Buts de la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Les principaux objectifs de la campagne UN sur CINQ sont de:

- promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote, CETS 201) ;
- équiper les enfants, les familles et les personnes s'occupant d'enfants des connaissances et des outils nécessaires pour prévenir et signaler la violence sexuelle à l'égard des enfants.

La Convention de Lanzarote contient toutes les mesures qu'il faudrait prendre pour prévenir la violence sexuelle, protéger les enfants et traduire les auteurs devant la justice

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe soutient la campagne UN sur CINQ et sensibilisera les élus locaux et régionaux, ainsi que les fonctionnaires, à la manière dont ils peuvent combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants résidant dans leurs villes et leur régions, et cherchera à obtenir de ces élus leur engagement pour cette cause.

Buts et objectifs spécifiques des dimensions locale et régionale de la campagne UN sur CINQ

Aux niveaux local et régional, la campagne UN sur CINQ a pour but général d'associer les membres du Congrès, les autorités locales et régionales et leurs associations, ainsi que divers autres partenaires (ONG, société civile, fonction publique, cadres, décideurs, médias), à la promotion de la campagne et de faire connaître la Convention de Lanzarote auprès des collectivités territoriales. Ce faisant, le Congrès vise à favoriser l'adoption de services locaux et régionaux attentifs aux besoins des enfants, à protéger les enfants et à prévenir les violences sexuelles au sein de la collectivité. La commission des questions d'actualité suivra la mise en œuvre de la campagne.

Les objectifs spécifiques du Congrès sont les suivants :

- 1 sensibiliser les membres du Congrès, les autorités locales et régionales et leurs associations, ainsi que divers autres partenaires, aux buts de la campagne ;
- 2 promouvoir l'utilisation des normes et instruments juridiques du Conseil de l'Europe (la Convention de Lanzarote et les Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants) lors de la mise en place de structures et de mécanismes de protection des enfants contre tous les types de violence ;
- 3 encourager les autorités locales et régionales à lancer des campagnes, développer des outils de sensibilisation pour prévenir la violence sexuelle à l'égard des enfants, et en particulier diffuser et adopter des matériels de sensibilisation (notamment la règle « On ne touche pas ici » du Conseil de l'Europe et autres matériels de la campagne) destinés à aider les parents et les personnes s'occupant d'enfants à parler à ceux-ci de la violence sexuelle d'une manière qui leur soit adaptée ;
- 4 promouvoir une approche multipartite et encourager les autorités locales et régionales à développer des structures, des processus et des mécanismes multidisciplinaires coordonnés pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants ;
- 5 développer une culture favorisant des villes et régions plus adaptées aux enfants et permettre aux enfants et aux jeunes de participer effectivement au développement de collectivités sûres et exemptes de violences sexuelles.

Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants

Les buts et objectifs de ce Plan d'action stratégique seront promus et atteints principalement par le biais du Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants du Congrès, approuvé par le Bureau en septembre 2012.

Le pacte propose une approche alliant les « quatre P » : la **Prévention**, la **Protection**, les **Poursuites** et la **Participation** que devraient adopter les autorités locales et régionales dans leurs efforts pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Afin de ce faire, il faut que les collectivités territoriales fassent mieux connaître ce phénomène, conçoivent et mettent en œuvre des stratégies et des plans d'action locaux pour traiter les « quatre P » et qu'elles investissent dans de meilleurs services. Tous les services et toutes les actions doivent respecter les droits des enfants, privilégier leur intérêt supérieur et leur permettre de faire entendre leur point de vue, afin de réunir au niveau local les conditions dont les enfants et les familles ont besoin pour éradiquer la violence et les abus sexuels, ainsi que pour traduire les auteurs de tels actes en justice.

Le pacte du Congrès contient une liste d'actions possibles que peuvent entreprendre les autorités locales et régionales pour chacun des « quatre P » et il vise l'adhésion par le plus grand nombre de villes et de régions possible. En tant que niveau de gouvernance le plus proche des enfants victimes de l'exploitation et de l'abus sexuels, les collectivités locales et régionales sont les mieux placées pour créer des structures qui associent tous les acteurs de la chaîne de prise en charge et elles veillent à ce que le soutien et l'assistance proposés aux enfants soient de la meilleure qualité possible. Elles ont aussi le devoir de répondre non seulement aux besoins des enfants victimes de tels actes, mais aussi à ceux de leur cadre familial et de la société tout entière. C'est pour cela que le pacte invite les collectivités locales et régionales à adopter l'approche multidisciplinaire promue par la Convention de Lanzarote et à développer des structures, processus et mécanismes coordonnés pour combattre la violence sexuelle envers les enfants. Conscient que la mise en œuvre du type de stratégie et de structure proposées par la Convention pourrait nécessiter un investissement substantiel, et étant donné que par ces temps de crise économique et financière les ressources de nombreuses autorités locales ont été réduites, le pacte du Congrès suggère également de mener des actions nécessitant peu de dépenses publiques – voire aucune – par exemple en insérant un lien vers le site de la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe sur le site internet de la ville ou la région.

Un programme de sensibilisation au pacte a été lancé en 2013 afin de recueillir le maximum d'adhésions de la part des villes et des régions, du plus grand nombre possible de pays membres du Conseil de l'Europe. Une « plate-forme du pacte » a été créée sur le site web UN sur CINQ du Congrès (www.coe.int/congress-pact/fr). Elle permet aux villes et aux régions d'adhérer au pacte et de fournir des informations sur les actions et structures existantes pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Cette plate-forme servira de base de données de bonnes pratiques.

Un kit de campagne est disponible pour les collectivités locales et régionales, les associations, les ONG et autres acteurs, leur offrant des propositions et exemples de politiques mais aussi des stratégies et des outils qu'ils peuvent mettre en œuvre. Il comprend une brochure portant sur la campagne UN sur CINQ et sur le Pacte ; le Pacte ; un dépliant sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) ; et comprend un poster en format A3 qui peut être customisé avec des messages et logos des acteurs participants à la campagne UN sur CINQ.

Action pour 2011 - 2014

1 Faire connaître les buts de la campagne auprès des membres du Congrès et des autorités locales et régionales :

- organiser des débats lors des sessions du Congrès et des séminaires pour les élus locaux et régionaux sur différents aspects de la lutte contre la violence et l'abus sexuels à l'égard des enfants et sur la campagne UN sur CINQ ;
- créer une page spécifique sur le site internet du Congrès, comportant des nouvelles, des informations sur les meilleures pratiques, des interviews, etc. ;
- présenter le pacte, quand c'est possible, lors de séminaires et de conférences ayant trait à la protection et aux droits des enfants ;
- encourager les autorités locales et régionales à se joindre à l'équipe nationale en charge de la campagne dans leur Etat membre du Conseil de l'Europe ;
- entreprendre des visites « de visibilité » auprès de certains maires et présidents de villes et régions pour présenter le Pacte et les inviter à y adhérer.

2 Promouvoir l'utilisation des normes et instruments juridiques du Conseil de l'Europe (Convention de Lanzarote et Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants) :

- proposer, dans la résolution 350 (2012) et la recommandation 332 (2012), adoptées par le Congrès à sa 23^{ème} session, des moyens par lesquels les régions à pouvoirs législatifs peuvent transposer les dispositions de la Convention de Lanzarote dans leur ordre juridique ;
- inviter les autorités locales à examiner leur réglementation, repérer les insuffisances éventuelles et appliquer les dispositions de la Convention de Lanzarote dans la réglementation et les actions locales ;
- inviter les membres à coopérer avec les parlementaires nationaux membres du réseau des parlementaires de référence créé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, notamment en vue d'inciter les gouvernements nationaux à signer et ratifier la Convention de Lanzarote ;
- coopérer avec les experts du Conseil de l'Europe ;

3 Développer des outils de sensibilisation pour prévenir la violence sexuelle à l'égard des enfants et diffuser des informations sur la campagne :

- encourager les autorités locales et régionales ainsi que les associations nationales des autorités régionales et locales, à organiser, en coopération avec la société civile, des campagnes et des séminaires de sensibilisation et de responsabilisation au niveau local, en particulier dans les écoles, afin de mieux faire connaître la prévention de la violence sexuelle à l'égard des enfants ainsi que l'aide et l'assistance disponibles ;
- encourager les collectivités territoriales à adapter et réaliser localement – et diffuser largement – les matériels de sensibilisation de la campagne UN sur CINQ dans les écoles, les crèches et autres établissements accueillant des enfants (clubs de jeunesse, associations de jeunesse tels que les guides, les scouts, etc.), y compris dans les centres de santé, les hôpitaux, les centres d'aide juridique, etc. ;
- distribuer aussi largement que possible le kit de campagne UN sur CINQ du Congrès ;

4 Promouvoir une approche multipartite en facilitant le dialogue et la coopération :

- encourager les autorités à utiliser une approche globale et intégrée, basée sur une stratégie multi-agences, incluant la prévention, la planification, la préparation, la coordination, la communication et la lutte contre toute activité illégale supplémentaire des auteurs de violence, et associant tous les acteurs locaux concernés, tels que les services d'aide sociale à l'enfance, les services de santé, le secteur éducatif, la police, les autorités judiciaires, les organisations bénévoles, etc. ;

- promouvoir les échanges entre les responsables locaux de l'éducation et de la protection de l'enfance, les décideurs, les médias et les parents concernant les meilleurs pratiques, les mesures de prévention, les lignes directrices éthiques et pratiques pour le signalement des cas de violence sexuelle de la part des autorités de protection de l'enfance, le rôle des personnels des services sociaux et sanitaires dans la prévention et le signalement des violences sexuelles, etc. (approche dite « de réseau ») ;

5 Mettre en place des structures, des processus, des mécanismes et une culture adaptés aux enfants et promouvoir la participation des enfants et des jeunes :

- promouvoir la création de centres « uniques », multi-agences et pluridisciplinaires, où tous les professionnels chargés d'enquêter sur les cas de mauvais traitements contre des enfants pourront travailler sous un même toit afin de garantir que les enfants victimes de violence sexuelle ne soient pas exposés à de nouveaux abus (concept des Maisons adaptées aux enfants) ;
- encourager les autorités locales et régionales à organiser la formation initiale et continue des personnels spécialisés.

Principales dates 2011 – 2015

16 septembre 2011, approbation du Plan d'action stratégique par le Bureau du Congrès

18 octobre 2011, débat dans le cadre de la 21e session du Congrès

20 octobre 2011, nomination par le Bureau du Congrès d'un Rapporteur thématique sur les enfants

7 février 2012, lancement du site internet du Congrès

9 février 2012, séminaire organisé par la commission des questions d'actualité du Congrès « combattre l'exploitation sexuelle à l'encontre des enfants aux niveaux local et régional »

20 mars 2012, approbation par la Commission des questions d'actualité d'un projet de résolution, de recommandation et d'un exposé des motifs sur « la législation et l'action des régions pour combattre l'exploitation et l'abus sexuels à l'encontre des enfants »

13 septembre 2012, session de travail lors de la IVe réunion générale des associations nationales d'autorités locales et régionales des Etats membres du Conseil de l'Europe pour présenter le pacte

14 septembre 2012, approbation du Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants par le Bureau du Congrès

18 octobre 2012, adoption lors de la 23^{ème} session du Congrès de la résolution 350 (2012) et de la recommandation 332 (2012) sur la législation et l'action des régions pour combattre l'exploitation et l'abus sexuels des enfants

14 Mars 2013, participation du Vice-Président du Congrès, Clemens Lammerskitten à la réunion du réseau des parlementaires de référence de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur « des stratégies nationales pour lutter contre la violence sexuelle contre des enfants » au Bundestag allemand

16 avril 2013, entretien entre Herwig Van Staa, Président du Congrès, et Sergei Sobyenin, Marie de Moscou, où le Pacte a été présenté

25 avril 2013, entretien entre le Vice-Président du Congrès, Clemens Lammerskitten, et Ralf Wieland, Président du Parlement de Berlin, pour présenter le Pacte

3 juin 2013, présentation du Pacte par Johan van den Hout, membre de la Commission des Questions d'Actualité à la Commission de la Gouvernance du Congrès

11 juin 2013, participation du Vice-Président du Congrès, Clemens Lammerskitten, à la réunion du réseau des parlementaires de référence de l'APCE, à Baku sur le thème du « bien être des enfants comme indicateur du bien-être de la société ». Rencontre avec Hajibala Abutalybov, Maire de Bakou, (Azerbaïdjan), pour présenter le Pacte

4 et 5 septembre 2013, déplacement aux Pays-Bas du porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, Johan Van Hout, pour promouvoir le Pacte. Rencontres avec Ahmed Aboutaleb, Maire de Rotterdam, Amy Koopmanschap, Maire de Diemen, et avec de nombreuses structures luttant contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants

29 septembre 2013, confirmation par le bureau du Congrès de la nomination de Johan Van Hout comme porte-parole thématique du Congrès sur les enfants

7 et 8 octobre 2013, participation de Johan Van Hout à une conférence sur « l'inclusion et la protection des enfants dans et au travers du sport », organisée par l'Accord Partiel élargi sur le Sport (APES), le Secrétariat Hongrois des Sports, en coopération avec la campagne UN sur CINQ

14 octobre 2013, participation de Johan Van Hout à une rencontre avec la direction du groupe de l'assemblée parlementaire travaillant au renforcement des politiques nationales pour stopper la violence sexuelle contre les enfants à Chypre

13 - 15 novembre 2013, participation de Johan Van Hout à la réunion du réseau des parlementaires de référence de l'APCE, intitulée « engager le combat contre les violences sexuelles à l'égard des enfants du monde - partageons l'expérience européenne »

5 et 6 décembre 2013, visite au Royaume-Uni de Johan Van Hout pour faire connaître et promouvoir le Pacte

28 et 29 janvier 2014, visite en Belgique de Johan Van Hout, pour faire connaître et promouvoir le Pacte

9 et 10 avril 2014, visite en Autriche de Johan Van Hout, pour faire connaître et promouvoir le Pacte

9 au 11 novembre 2014, visite en République tchèque de Johan Van Hout, pour faire connaître et promouvoir le Pacte

18 et 19 décembre 2014, Eindhoven, province du Brabant-Septentrional (Pays-Bas), séminaire intitulé « Les villes et les régions d'Europe unissent leurs forces pour combattre la violence et les abus sexuels envers les enfants » organisé à l'intention des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux sur la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

27 janvier 2015, Eupen (Belgique), signature par Antonios Antoniadis, Ministre de la famille, de la santé et des affaires sociales, Communauté germanophone de la Belgique, du Pacte en présence de Josef Neumann, premier vice-président de la Commission des questions d'actualité, et présentation d'un guide à l'attention des professionnels travaillant avec des enfants sur les mesures à prendre en cas de suspicion d'abus

6 février 2015, Edimbourg (R-U), réunion avec le Conseiller municipal Douglas Chapman, porte-parole sur l'éducation, les enfants et les jeunes de la Convention des pouvoirs locaux écossais afin de discuter de la façon de sensibiliser les municipalités écossaises à la campagne

7 février 2015, Edimbourg (R-U), participation de Johan van den Hout, Porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, au dernier mile du périple à travers l'Europe de Matthew McVarish intitulé « Road to Change » qui visait à sensibiliser les leaders politiques à la violence sexuelle envers les enfants ainsi qu'à la nécessité d'abolir le délai de prescription, www.roadtochange.eu

20 avril 2015, Strasbourg (France), rencontre du Vice-président du Congrès Clemens Lammerskitten avec John McGurk et 20 autres coureurs afin de lancer leur course de bienfaisance "Benefizlauf 1 in 5" à travers l'Allemagne pour sensibiliser l'opinion à la violence sexuelle envers les enfants et inviter les municipalités à signer le Pacte du Congrès

20 May 2015, Chisinau (République de Moldova), participation de Johan van den Hout, Porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, à la réunion du réseau des parlementaires de référence de l'APCE, pour un échange de vue sur les "Stratégies et mécanismes de protection des enfants contre les abus sexuels, le trafic d'enfants et exploitation sexuelle "

30 June 2015, 's Hertogenbosch, Province de Noord-Brabant (NL), séminaire intitulé "Les villes et les régions d'Europe unissant leurs forces pour combattre les abus et la violence contre les enfants", à attirer l'attention des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux sur la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe

1 juillet 2015, s Hertogenbosch, Province de Noord-Brabant (NL), approbation par le Commission des questions d'actualité du projet de résolution, de recommandation et d'exposé des motifs intitulés " Défendre les droits des enfants en période d'austérité : responsabilités des collectivités locales et régionales "

Mise à jour le 4 mai 2015